

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## du mardi 5 juillet à 20h30

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **CANTAGREL** Michel, M. **VOLPELIER** Nicolas, Mme **CAZES** Françoise, Mme **ROZIERES** Magali, M. **VASSEUR** Marc, M. **AFFRE** Gérard, M. **DALLO** Alexandre, Mme **VILLARET** Marianne

Absente : Mme **FROMENT** Martine

### Ordre du jour :

- 1- Compte rendu de la dernière réunion.
- 2- Délibération pour la vente de chemins ruraux (Montagnac, Grun et La Guiraldie).
- 3- Délibération pour la réalisation avec Aveyron Habitat d'un nouveau programme comprenant du logement en locatif social.
- 4- Délibération fixant les exonérations facultatives en matière de taxe communale d'aménagement.
- 5- Arrêté concernant la prolifération des chats dans le village.
- 6- Délibération pour demander une aide financière sur les fonds LEADER.
- 7- Délibération pour nommer un régisseur de recettes pour le camping municipal.
- 8- Délibération pour les tarifs du camping.
- 9- Délibération pour nommer un régisseur de recettes pour l'urbanisme.
- 10-Questions diverses

### **1- Compte rendu de la dernière réunion.**

### **2- Délibération pour la vente de chemins ruraux (Montagnac, Grun et La Guiraldie).**

Les courriers d'information ont été envoyés aux riverains avec la possibilité d'acquérir les parcelles concernées, toutes les parties ont accepté, dans les conditions définies, à savoir :

- Messieurs Lacroix Fabien et Frédéric se portent acquéreur de la parcelle AM 184 (2a18ca) pour la somme de 200 €.
- La commune de Saint Saturnin de Lenne se porte acquéreur des parcelles AM 176 (41ca), AM 178 (35ca), AM 180 (12ca) et AM 181 (39ca) pour la somme de 200 €.
- Madame CHASSALY Delphine se porte acquéreur de la parcelle AC 226 (2a76ca) au prix de 1 € le m<sup>2</sup>.
- Monsieur ARGENTIER David se porte acquéreur de la parcelle AP 345 (13a41ca) pour la somme de 200 €.
- La commune de Saint Saturnin de Lenne se porte acquéreur de la parcelle AP 344 (3a05ca) pour la somme de 200 €.

### **3- Délibération pour la réalisation avec Aveyron Habitat d' un nouveau programme comprenant du logement en locatif social.**

Dans le souci de reloger les locataires du presbytère, logement devenu insalubre, Monsieur le Maire s'est adressé à Aveyron Habitat pour réaliser un programme de logement locatif social. Notre locataire nous a fait parvenir un courrier manuscrit.

Aveyron Habitat serait le Maître d'Ouvrage, la commune mettrait à disposition, sous la forme d'un bail emphytéotique de 52 ans, un terrain du lotissement. L'idée étant de construire un pavillon de type T6 avec garage, transformable en 2 pavillons (T3 et T4).

Le loyer, fixé par Aveyron Habitat (bailleur), s'élèverait à 740 €/mois.

Les 10 premières années Aveyron Habitat sera exonéré de taxe foncière.

### **4- Délibération fixant les exonérations facultatives en matière de taxe communale d'aménagement.**

Le conseil municipal décide d'exonérer de taxe foncière le prestataire du projet précédent, à savoir Aveyron Habitat, pendant 10 ans.

Approbation de cette décision à l'unanimité.

#### **5- Arrêté concernant la prolifération des chats dans le village.**

Pour limiter la prolifération des chats, la commune s'est adossée à une association, la SPA de Millau que nous subventionnons depuis des années. Mme Delous est en lien avec cette association et nous a permis d'obtenir une aide de cette association pour lancer une campagne de stérilisation.

Nous avons fait faire un devis à un vétérinaire, pour les collectivités les tarifs appliqués sont les suivants : 45 € pour un chat, 80 € une chatte et 100 € pour une chatte en gestation.

Avec la SPA nous aurions un prix moyen de 50 € par animal.

Le conseil municipal décide de faire un essai dès le mois de septembre et prévoit un budget de 1000€ afin de pouvoir stériliser ou castrer 20 chats.

#### **6- Délibération pour demander une aide financière sur les fonds LEADER.**

Pour la réhabilitation de la mairie en bar-restaurant, Monsieur le Maire propose de faire la demande d'une aide financière sur les fonds LEADER. Ce fonds européen finance uniquement les travaux, pas les frais annexes (maîtrise d'œuvre...)

Le montant de cette rénovation est estimé à 415.901,86 € HT

Sur ce projet les différentes aides se répartissent ainsi :

- Région	46.026,78 €
- Communauté des communes	828,84 €
- DETR 2021	114.926,80 €
- Département	82.884,48 €
- Autofinancement	83.180,37 €
- LEADER	88.054,59 €

Le conseil municipal adhère au financement présenté et décide de demander cette aide européenne pour la rénovation de la mairie en bar-restaurant.

#### **7- Délibération pour nommer un régisseur de recettes pour le camping municipal.**

Le conseil municipal doit désigner un régisseur de recettes pour la mairie afin d'encaisser les droits d'entrée au camping municipal.

M. Rémi PONOMAREFF, à l'unanimité, est nommé régisseur par le conseil municipal.

## **8- Délibération pour les tarifs du camping.**

L'année dernière, après les travaux réalisés aux sanitaires du camping, les tarifs avaient été revus à la hausse. Cette année le conseil municipal décide de conserver les tarifs 2021, à savoir :

- par personne, douche comprise	4,00 €
- enfant jusqu'à 10 ans, douche comprise	1,50 €
- emplacement	3,00 €
- véhicule	1,00 €
- branchement électrique	1,00 €
- taxe de séjour/personne de plus de 18 ans	0,20 €

## **9- Délibération pour nommer un régisseur de recettes pour l'urbanisme.**

Cette nomination permet au régisseur d'encaisser le forfait urbanisme pour les dépôts de permis de construire et déclaration de travaux sur la commune.

M. Rémi PONOMAREFF est nommé régisseur forfait urbanisme par le conseil municipal.

## **11- Questions diverses**

- Vente de la maison « Impasse des Thermes » : dès l'annonce passée les demandes ont affluées ; quatre visites ont été réalisées, la dernière a été concluante.  
Le géomètre va passer pour réaligner les limites et leur notaire prépare la promesse d'achat.
- Achat du terrain attenant aux thermes, cet achat était groupé avec celui de l'école puisque ce terrain appartient au diocèse ; le prix a été convenu à 1€/m<sup>2</sup>, il y a 1200 m<sup>2</sup>.
- Enfin les conseillers municipaux vont procéder au nettoyage de fin de chantier à la nouvelle mairie.  
D'ici la fin du mois l'accès internet sera effectif.  
Nous pourrons alors programmer le déménagement pour investir ce nouveau bâtiment dans la foulée.

Séance levée à 22h30